



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 14 décembre 2023

Installation du comité régional de l'énergie en Centre-Val de Loire

Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire et François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, installent le comité régional de l'énergie en Centre-Val de Loire le jeudi 14 décembre 2023. L'objectif de ce comité est de favoriser la concertation territoriale en région sur les questions relatives à l'énergie.

La consommation d'énergie finale¹ en région Centre-Val de Loire s'élève en 2021 à 69 TWh², avec un poids prépondérant des énergies fossiles. La part des énergies renouvelables représente 15% de cette consommation. Bien qu'en forte progression au cours des dernières années, elle reste en retrait par rapport aux objectifs nationaux et régionaux fixés pour 2030.

Pour atteindre les objectifs de décarbonation, il est à la fois nécessaire de réduire considérablement la consommation d'énergie, notamment par des usages plus sobres et plus efficaces en énergie, et d'augmenter significativement la production d'énergies renouvelables, quelles que soient les filières.

Le comité régional de l'énergie a pour mission :

- Dès 2024, de formuler un avis sur les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Ces zones, proposées par les communes pour faciliter l'implantation de projets de production d'énergie sur le territoire régional, ont vocation à soutenir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable ;
- En 2025, de proposer des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération de chaleur comme de froid, pour la période 2030-2035, en vue de la régionalisation des nouveaux objectifs nationaux qui seront définis par la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

L'arrêté de composition du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire a été pris conjointement par la Préfète de région et le Président du conseil régional le 3 octobre dernier. Il se compose de 45 membres associant, outre l'Etat et la Région, des représentants des différents échelons territoriaux de collectivités, des acteurs économiques, des associations et personnalités qualifiées.

✓ Plus de détail sur la composition du CRÉ, l'arrêté de composition publié le 4 octobre au recueil des actes administratifs sous le [N°R24-2023-251](#).

¹ La consommation d'énergie finale correspond aux consommations d'énergie de tous les secteurs de l'économie (transport, bâtiment, agriculture et industrie) sur le territoire régional, à l'exception des quantités utiles à la production, transformation et à l'acheminement de l'énergie.

² A titre de comparaison, la consommation d'énergie finale de la région Bretagne s'est élevée à 79 TWh en 2021.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret : pref-communication@loiret.gouv.fr

DREAL Centre-Val de Loire : com.direction.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Région Centre-Val de Loire : infopresse-conseilregional@centrevaleloire.fr